



ASSOCIATION DES SCOUTS DU CANADA

DEMANDE D'AUTORISATION DE SÉJOUR À L'ÉTRANGER ET DEMANDE DE LETTRE DE RECOMMANDATION DE L'OMMS POUR MEMBRES INDIVIDUELS OU UNITÉS SCOUTES

Ce document s'adresse aux districts, aux groupes et aux unités.

Réglementation

Tout membre ou toute unité de l'Association des Scouts du Canada désireux de faire un voyage à l'extérieur du Canada en tant que scout ou unité scoute doit obtenir une autorisation de séjour à l'étranger et la Lettre de recommandation de l'Organisation mondiale du Mouvement scout. Cette lettre établit l'identité du porteur et assure son accueil; toutefois, elle ne lui donne pas droit à l'hospitalité. La Lettre de recommandation peut être présentée lors d'une rencontre avec un membre d'une autre association scoute nationale. Elle confirme que l'unité ou l'individu est bel et bien membre de l'Association des Scouts du Canada et elle est le seul document reconnu prouvant l'appartenance à l'Organisation mondiale du Mouvement scout.

La demande d'autorisation de séjour à l'étranger est un document disponible dans les districts. Le projet faisant l'objet de la demande doit être approuvé par le district et par l'Association. Le commissaire international de l'Association signe cette autorisation et délivre, en même temps, la Lettre de recommandation de l'OMMS. Dans le cas d'une unité, une seule autorisation et une seule lettre de recommandation sont délivrées.

Procédure

Deux possibilités s'offrent à vous pour la demande d'autorisation de séjour à l'étranger. Vous trouverez dans le tableau suivant le résumé des démarches à effectuer. Par la suite, chacune des possibilités est expliquée.

Détails sur le séjour		Démarche pour obtention de l'autorisation de séjour à l'étranger	
Durée	Distance de la frontière canadienne	Documents requis	Délai pour réception au Centre national
2 nuits ou moins	Moins de 100 km	<ul style="list-style-type: none">• Formulaire de demande d'autorisation de séjour à l'étranger rempli	30 jours avant le voyage
Plus de 2 nuits	Toute destination, peu importe la distance	<ul style="list-style-type: none">• Formulaire de demande d'autorisation de séjour à l'étranger rempli• Documentation détaillée	60 jours avant le voyage
Peu importe la durée	100 km ou plus	<ul style="list-style-type: none">• Formulaire de demande d'autorisation de séjour à l'étranger rempli• Documentation détaillée	60 jours avant le voyage

1. *Séjour de deux nuits ou moins, à proximité de la frontière canadienne (moins de 100 km) :*

Les unités ou membres individuels qui projettent un séjour de deux nuits ou moins, à moins de 100 km de la frontière canadienne, n'ont qu'à remplir le formulaire *Demande d'autorisation de séjour à l'étranger et demande de Lettre de recommandation de l'OMMS*. Le commissaire de district doit vérifier que l'unité ou le membre satisfait aux exigences du district et de la fédération¹ et approuve la demande en apposant sa signature dans la case réservée au district à la page 6. Cette demande doit être reçue au Centre national au moins 30 jours avant le voyage. Le commissaire international peut refuser de signer l'autorisation et la Lettre de recommandation si ce délai n'est pas respecté.

Les unités de toutes les branches peuvent effectuer un séjour à l'étranger de deux nuits ou moins dans la mesure où le district a donné son accord.

2. *Séjour de plus de deux nuits OU destination située à 100 km ou plus de la frontière canadienne :*

Les unités ou membres individuels qui projettent un séjour de plus de deux nuits à l'extérieur du Canada ou un séjour à une destination située à 100 km ou plus de la frontière canadienne doivent remplir le formulaire *Demande d'autorisation de séjour à l'étranger et demande de Lettre de recommandation de l'OMMS accompagné d'une documentation détaillée sur le projet (programme, itinéraire, liste des participants, budget, transport, contacts, etc.)*. Le commissaire de district doit vérifier que l'unité ou le membre satisfait aux exigences du district et de la fédération¹ et approuve la demande en apposant sa signature dans la case réservée au district à la page 6. Cette demande doit être reçue au Centre national au moins 60 jours avant le voyage. Le commissaire international peut refuser de signer l'autorisation et la Lettre de recommandation si ce délai n'est pas respecté.

Dans les deux cas, l'Association retournera au requérant ou à la requérante l'autorisation de séjour à l'étranger signée par le commissaire international ainsi que la Lettre de recommandation. Une copie de ces documents sera également envoyée au district et à la fédération.

L'encadrement lors d'un séjour à l'extérieur du Canada

L'encadrement d'une unité doit tenir compte des normes suivantes :

Branche	Encadrement requis
Castors et Hirondelles	<ul style="list-style-type: none">▪ un(e) responsable de 25 ans ou plus▪ un adulte de 18 ans ou plus par 5 jeunes▪ un minimum de 2 adultes est requis pour tout projet.
Louveteaux et Exploratrices	<ul style="list-style-type: none">▪ un(e) responsable de 25 ans ou plus▪ un adulte de 18 ans ou plus par 6 jeunes▪ un minimum de 2 adultes est requis pour tout projet.
Éclaireurs et Intrépides	<ul style="list-style-type: none">▪ un(e) responsable de 25 ans ou plus▪ un adulte de 18 ans ou plus par 6 jeunes▪ un minimum de 2 adultes est requis pour tout projet.
Pionniers	<ul style="list-style-type: none">▪ un(e) responsable de 25 ans ou plus▪ un adulte de 21 ans ou plus par 8 jeunes▪ un minimum de 2 adultes est requis pour tout projet.
Scouts-Aînés	<ul style="list-style-type: none">▪ un accompagnateur de 25 ans ou plus

¹ Les districts et fédérations peuvent avoir des exigences plus grandes que l'ASC mais pas moindres. Le membre individuel ou l'unité doit donc satisfaire aussi aux exigences de son district ou de sa fédération.

B. RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX SUR LE VOYAGE

Destination (nom du ou des pays) :

Dates du séjour : du _____ / _____ / _____ au _____ / _____ / _____
jour mois année jour mois année

Moyen(s) de transport envisagé(s) :

Mode(s) d'hébergement envisagé(s) :

Coordonnées auxquelles il sera possible de vous joindre au cours du séjour	N° civique		Rue	Ville	
	Province		Pays		Code postal
	Téléphone		Télécopieur		Courriel

Coordonnées des répondants (personnes-contact) à l'étranger	Nom		Prénom			
	Fonction			Association scout		
	N° civique		Rue	Ville		
	Province		Pays		Code postal	
	Téléphone		Télécopieur		Courriel	
	Nom		Prénom			
	Fonction			Association scout		
	N° civique		Rue	Ville		
	Province		Pays		Code postal	
	Téléphone		Télécopieur		Courriel	
	Nom		Prénom			
	Fonction			Association scout		
	N° civique		Rue	Ville		
	Province		Pays		Code postal	
	Téléphone		Télécopieur		Courriel	

C. GESTION DU PROJET

Budget total _____ \$

Prévisions de revenus		Prévisions de dépenses	
Activités de financement	_____ \$	Transport aérien	_____ \$
Contribution des participants	_____ \$	autre _____	_____ \$
Autres _____	_____ \$	Hébergement	_____ \$
_____	_____ \$	Repas	_____ \$
_____	_____ \$	Autres _____	_____ \$
_____	_____ \$	TOTAL	_____ \$
TOTAL	_____ \$	TOTAL	_____ \$



ASSOCIATION DES SCOUTS DU CANADA

AUTORISATION DE SÉJOUR À L'ÉTRANGER

Section à remplir par le requérant

Autorisation délivrée à : _____
Nom du membre individuel ou de l'unité
Destination : _____
Pays
Dates : du ____ / ____ / ____ au ____ / ____ / ____ jour mois année jour mois année

AUTORISATION DU DISTRICT

Nom du district	Nom du commissaire du district
Signature du commissaire du district	Date
Explication de dérogation (s'il y a lieu)	

AUTORISATION DE L'ASSOCIATION

Permis accordé le ____ / ____ / ____ jour mois année	Numéro de la Lettre de recommandation
Signature du commissaire international	
Sceau de l'Association	